

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements Alpes-de-Haute-Provence et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.











QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communeutés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

périmètre d'étude

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.

1997 2020 2008 2018 2019 2021 2022-2023 Rédaction de la charte Décret Lancement de Diagnostic publique, délibérations, la procédure de 2° charte - Évaluation : 2008-2023 révision et Décret définition du

LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

- **1.** Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.
- Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.
- 2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages. Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.
- **3.** Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques: l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites. Le + Parc: porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

- **4.** Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.
- Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.
- **5.** Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.
- Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.
- **6.** Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique: améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.
- Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre!
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer.
- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



- Animation du site **Natura 2000** « Basses Gorges du Verdon » : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, inventaires et suivis naturalistes.
- Pose de grilles sur les tunnels de l'ancien canal du Verdon et sur la grotte aux chauves-souris (en 2009, renforcées en 2016), arrêté préfectoral de biotope sur la grotte du Verdon proposé par le Parc et la commune et signature de la convention « refuges chauves-souris » sur les tunnels des basses gorges.
- Quantification des apports en nutriments dans les retenues du bas Verdon, cartographie et test de méthode de gestion locale des herbiers (dans le cadre du contrat de rivière Verdon).
- 68 édifices du patrimoine bâti inventoriés et décrits, et 5 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont les remparts, le lavoir, la chapelle Sainte-Maxime, la fontaine de Poiraque.
- Inventaire participatif des cabanons pigeonniers du plateau de Valensole.
- Organisation de chantiers participatifs de restauration du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la restauration du site de Poiraque.
- Conseils pour le projet de restauration du monument aux morts, le château d'eau, la chapelle Sainte-Maxime.
- Suivi de l'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de la commune.



- Sensibilisation des visiteurs et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites).
- Deux panneaux d'information touristique sur les sites de l'Écluse et des Prés du Verdon.
- Passage quotidien des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques des sauts, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.

- Soutien des écogardes aux démarches de dépollution des plages et du lac, notamment pendant la vidange de la retenue par EDF (extraction de véhicules immergés) ; sensibilisation et sécurisation des berges pendant la vidange.
- Participation à la rédaction de l'arrêté préfectoral de navigation sur la retenue de Quinson/Esparron permettant un meilleur encadrement des activités.
- Prise en charge d'interventions pédagogiques ou de sorties pour l'école (eau et biodiversité), le collège de Riez et le centre de loisirs intercommunal « Tartavel et Verdon » (opération citoyenne de nettoyage des berges, chantiers de jeunes européens pour la restauration des terrains incendiés, séjour inter-parc dans les observatoires astronomiques de St-Michel et du Chiran, frégate et reportage vidéo sur les 40 ans du lac de Ste-Croix...).
- Étude historique et enquêtes ethnologiques sur les relations des habitants à l'eau au prisme du canal du Verdon et canal de Provence et publication d'un ouvrage.
- Conseils et apport de connaissances pour la prise en compte de la biodiversité dans le cadre des manifestations sportives « Transpiades » et « Verdon des collines ».
- Organisation de temps d'échanges pour les habitants : le CrieuR du Verdon, visite de l'habitat durable (fête du parc 2015), animations dans le cadre des 50 ans du lac d'Esparron, organisation d'une « soupe aux livres » pour le lancement officiel de l'Almanach des 20 ans du Parc, cycle de formations sur le jardinage biologique (2018);
- Événement « 1851, un soulèvement pour la République » : exposition, conférence, spectacle, soupe aux livres, balade-lecture ; courrier scientifique.
- Accueil de l'événement pédagogique (rencontres entre 10 classes du territoire) dans le cadre du Forum mondial de l'Eau en 2012.
- Organisation de la Fête du Parc à Quinson (2015).
- Musée de Préhistoire : participation aux journées de la Préhistoire et au Conseil scientifique du Musée.



• Accompagnement des agriculteurs volontaires du plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (démarche REGAIN co-animée avec la chambre d'agriculture O4 et la SCP) : 50 exploitations impliquées dont 1 sur la commune (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau,

formations, journées techniques), 1 chantier de plantation de haies chez un agriculteur volontaire de la commune...).

- Réalisation d'un état des lieux du **potentiel** trufficole.
- Attribution de la marque « Valeurs Parc » : à trois vignerons et plusieurs temps de valorisation de la vigne (ex : journée découverte du vignoble bio et de la marque en 2015 et 2017). Marque également attribuée à quatre bénéficiaires pour l'hébergement (3), les sorties accompagnées (1)).
- conseils sur la rénovation énergétique de la salle en préfabriqué de l'école (2011). Et sur le passage de la chaudière mairie-école au bois-énergie (2014).
- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV-2018) : aide technique et financière pour une opération de rénovation énergétique de l'école (changement des ouvrants, isolation), dossier non finalisé.
- Appui à l'élaboration d'un plan local de maîtrise de l'énergie autour du projet de centrale photovoltaïque de la commune (2017).
- Étude de faisabilité pour la création d'une boucle d'interprétation autour des patrimoines (fontaines, berges du Verdon) en 2012-2013.
- Accompagnement du Conseil départemental du O4 pour la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de la **réhabilitation du sentier du garde-canal** (évaluation des incidences au titre de Natura 2000).
- Promotion de la **randonnée** : création du GR de Pays – Tour du lac d'Esparron et réalisation de 4 fiches randonnée; valorisés dans www.cheminsdesparcs.fr
- Soutien à la création de l'Espace VTT-FFC Provence-Verdon en lien avec l'office de tourisme intercommunal.



- Accompagnement de l'élaboration du plan local d'urbanisme: Réalisation d'une étude paysagère et environnementale préalable, aide à la rédaction d'un cahier des charges et à l'analyse des offres des bureaux d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, émission de deux avis sur les projets de PLU arrêtés.
- Accompagnement du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune porté par la société Solaire Direct (à Malassoque) : participation aux réunions, mise à disposition de données et conseils, avis en guichet unique (2016).
- Contrat rivière : aide technique et recherche de financements pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration (2011) et pour l'installation de deux toilettes sèches (2013) ; mobilisation du partenariat de solidarité aval/amont négocié entre le Parc et la

Société du canal de Provence, réduisant la part de financement restant à charge de la commune.

- Accompagnement de la commune dans une réflexion réglementaire visant à réguler la circulation des véhicules à moteur en espace naturel pour répondre aux conflits d'usages croissants et l'altération des milieux (sur Malassoque notamment) en lien avec Esparron, La Verdière, St-Julien-le-Montagnier.
- Installation d'un réseau radio pour la sécurité et l'alerte secours proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.
- Audit des consommations d'eau dans les bâtiments et équipements publics et préconisations.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la trame verte et bleue (continuités écologiques) et fiches descriptives d'environ 300 zones humides.
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Nombreuses éditions valorisant les patrimoines, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (7).
- Promotion des activités touristiques de découverte des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros),
- 46 permanences de conseil architectural et paysager à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc (174 particuliers et 19 communes conseillés).

Pour en savoir plus www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook facebook.com/ParcduVerdon

Visionner les vidéos sur youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon 91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie Tél. 04 92 74 68 00 info@parcduverdon.fr